

Les bibliothèques des Grands établissements

1. Grand établissement : un statut juridique particulier

Cette terminologie est présente à l'article 24 de la loi Savary¹. Un « Grand établissement » désigne, en France, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doté de la personne morale, de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

Les EPSCP sont régis par l'article 717-1 du Code de l'Éducation, qui dresse les principes consacrant leur création et autonomie. Spécificité juridique des « Grands établissements », ils peuvent déroger à la norme puisque leur fonctionnement repose sur des décrets pris par le Conseil d'État (article 37 de la loi Savary).

Suite au décret n° 2013-756 du 17 août 2013 article D.711-3 (modifié le 28 décembre 2020)², 30 Grands établissements relèvent du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (on trouve parfois des tutelles conjointes avec d'autres ministères).

2. Bibliothèques des « Grands établissements » : un périmètre confus

Si la désignation des grands établissements est claire, celle des bibliothèques relevant de ces entités l'est moins.

Néanmoins, concernant les statuts des personnels, la situation est la suivante : le personnel est sous l'autorité du responsable du grand établissement auquel il est affecté, mais sa gestion relève du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (recrutement, promotion, mutation). Le personnel effectue les mêmes tâches que le personnel en bibliothèque universitaire.

Nous avons donc pris le parti de scinder l'étude de ces bibliothèques en deux chapitres, selon les évolutions historiques et juridiques, en tâchant de nous astreindre au respect des informations ministérielles et des contraintes réglementaires.

¹ [Loi n°84-52 du 26 janvier 1984](#) [page consultée le 02/07/2024]

² <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000042904206/2020-12-31> (page consultée le 02/07/2024)

Ainsi, le premier chapitre se focalise sur six bibliothèques « historiques », sous l'autorité du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le second s'appuie sur le cadre fixé par la classification du décret n° 2013-756 du 19 août 2013.

2.1. Six bibliothèques historiques

Issues de l'Ancien régime, ces bibliothèques s'imposèrent dans les relations nouées avec leurs administrations centrales et s'insèrent dans un réseau documentaire destiné à desservir l'enseignement supérieur. Il s'agit de :

- La bibliothèque de l'Institut de France (<http://www.bibliotheque-institutdefrance.fr/>) : elle regroupe les fonds des bibliothèques des 5 académies qui constituent l'Institut (Académie française, des inscriptions et des belles lettres, des beaux-arts, des sciences morales et politiques, des sciences) et possède des dessins de Léonard de Vinci. La collection Lovenjoul rassemble les œuvres des écrivains français du 19^e siècle. Enfin, elle possède aussi une collection encyclopédique de 600 000 volumes, dont 58 000 livres anciens.
- La bibliothèque Mazarine (<https://www.bibliotheque-mazarine.fr/fr/>) : rattachée à l'Institut de France depuis 1945, elle est célèbre pour ses Mazarinades (images et pamphlets hostiles à Mazarin pendant la Fronde). [Mazarinum](#) est la bibliothèque numérique de la bibliothèque Mazarine, où sont consultables des incunables numérisés. Elle met ses collections à disposition du Prêt entre bibliothèques (PEB). Il est à noter un rapprochement de la bibliothèque Mazarine et de la bibliothèque de l'Institut de France avec le recrutement en 2021 d'un directeur unique pour les deux établissements.
- La bibliothèque de l'Académie nationale de médecine (<http://bibliotheque.academie-medecine.fr/>) : bibliothèque spécialisée en histoire de la médecine.
- La bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle³ : Collex (Collections d'excellence) en botanique, zoologie, biologie végétale et animale, ainsi qu'en préhistoire et paléontologie.
- La bibliothèque du Musée de l'Homme : Collex en ethnologie et en préhistoire. Ouverte en 1937 après la fermeture de la bibliothèque du musée d'ethnographie du Trocadéro, la bibliothèque du Musée de l'Homme ferme à son tour en 2009.

³ La bibliothèque du muséum d'histoire naturelle et du Musée de l'homme ont un portail commun : http://bibliotheques.mnhn.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=exploitation&PORTAL_ID=general_portal.xml&SetSkin=Ermes22 [page consultée le 02/07/2024].

Elle est remplacée en 2015 par la bibliothèque Yvonne Oddon (du nom de la bibliothécaire du musée d'ethnographie du Trocadéro).

- Les bibliothèques Archives du Collège de France (<http://www.college-de-france.fr/site/bibliotheques-archives/>) : le réseau documentaire du collège de France regroupe 16 bibliothèques sur 3 sites. Parmi celles-ci, on peut citer : La bibliothèque générale qui possède des documents sur l'histoire de l'institution et les 800 professeurs qui se sont succédé au Collège depuis sa création en 1530 ; La bibliothèque byzantine qui offre des collections spécialisées en histoire de l'Empire byzantin et de l'Église orthodoxe.

Inscrites dans l'histoire (la bibliothèque Mazarine est la première bibliothèque publique à ouvrir ses portes en 1643), marquées par le poids de collections essentiellement patrimoniales, ces bibliothèques souffrent d'une méconnaissance relative, intégrant des institutions dont elles sont souvent une simple composante documentaire.

La qualité remarquable des fonds patrimoniaux et/ou spécialisés et la diversité des supports (manuscrits, livres anciens, incunables, archives, etc.) témoignent de l'attractivité de leurs fonds documentaires. Elles peuvent prendre la forme d'une bibliothèque publique, c'est-à-dire d'une bibliothèque qui ne restreint pas son accès.

Ces exemples illustrent l'intégration de ces bibliothèques dans le dispositif documentaire national, voire international (le Muséum s'est rapidement doté de partenaires étrangers). Les publics associés peuvent être institutionnels (membres de l'Académie ou de l'Institut), mais s'ouvrent progressivement à la communauté universitaire (enseignants-chercheurs et étudiants) et à tous les autres publics, à l'image de la politique d'accueil de la bibliothèque Mazarine ou celle du Muséum.

La richesse des collections assigne à ces établissements une véritable mission documentaire. Elle repose sur deux grands principes : la conservation de collections patrimoniales ou spécialisées et la constitution et la diffusion dans un réseau documentaire.

2.2. Les bibliothèques des « Grands établissements »

Penchons-nous enfin sur le cas des bibliothèques des véritables « Grands établissements », au sens du décret. En 2017, le statut de grand établissement s'applique aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel suivants⁴ :

⁴ [Décret n° 2013-756 du 19 août 2013](#) relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation Article D711-3 [page consultée le 02/07/2024]

Tutelle : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

CNAM : Conservatoire des arts et métiers.

Le CNAM est le seul établissement d'enseignement supérieur français dédié à la formation des adultes.

Le réseau documentaire du CNAM est composé d'une bibliothèque centrale et de 9 autres bibliothèques et centres de documentation.

Collections en histoire des sciences et techniques.

CNUM : conservatoire numérique. Bibliothèque numérique présentant des archives sur les expositions universelles

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

La documentation est éclatée sur différents sites. Un grand équipement documentaire sur le site Condorcet est annoncé prochainement pour les réunir.

École nationale des chartes

Une bibliothèque dans le 5^e arrondissement de Paris.

Collections spécifiques sur la période médiévale en histoire du livre, diplomatie et paléographie.

École nationale supérieure arts et métiers (ENAM)

Réseau de 9 bibliothèques sur différents campus.

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Une bibliothèque à Villeurbanne spécialisée en bibliothéconomie

École pratique des hautes études

Le SCDBA (service commun de la documentation, des bibliothèques et des archives) se compose de sept bibliothèques intégrées, de 2 bibliothèques associées et de 5 fonds isolés.

Institut de physique du Globe de Paris

Un service de documentation spécialisé en Sciences de la Terre.

Institut d'études politiques de Paris

La bibliothèque de Sciences Po, créée en 1871, est la bibliothèque commune à la Fondation nationale des sciences politiques et à l'Institut d'études politiques de Paris. Elle est Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique en science politique et pôle associé de la Bibliothèque nationale de France. Elle est constituée de 3 sites à Paris et 6 sites dans les campus hors de Paris.

Tutelle : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (suite)

Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)

La médiathèque de l'INALCO se trouve dans le 13^e arrondissement de Paris.

Institut polytechnique de Bordeaux

Réseau de 60 bibliothèques.

Institut polytechnique de Grenoble

L'INP Grenoble fait partie depuis le 1^{er} janvier 2020 de l'établissement public expérimental nommé "Université Grenoble Alpes".

Observatoire de Paris

La bibliothèque de l'Observatoire de Paris, fondée en 1785, est Collex en astronomie et en astrophysique.

Université de Lorraine

C'est un réseau de 27 bibliothèques sur 2 principaux sites : Metz et Nancy.

Université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine

La bibliothèque d'études est Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France depuis 1996. (Elle est dépositaire d'un exemplaire du Dépôt légal éditeur pour la production académique en économie et en gestion.) Elle est également Collex pour l'économie et la gestion.

Co-tutelle avec le MESR	Tutelle : ministère de la Jeunesse et des sports
<p><u>École centrale des arts et manufactures (Centrale supélec)</u></p> <p>Tutelle conjointe avec le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du numérique. Bibliothèques réparties sur 4 campus</p>	<p><u>Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)</u></p> <p>Le Centre de Ressources documentaires de l'INSEP rassemble un fonds documentaire multi-média consacré à l'information scientifique et technique du sport. Le catalogue est accessible depuis le portail documentaire Sport'docs.</p>
<p><u>École des hautes études en santé publique (EHESP)</u></p> <p>Tutelle conjointe avec le ministère de la Santé. Le service de documentation repose sur 2 sites, Rennes et Paris.</p>	Tutelle : ministère de l'Économie et des Finances
<p><u>Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)</u></p> <p>Tutelle conjointe avec le ministère de l'Agriculture</p> <p>Un centre de documentation : Médiadoc.</p>	<p><u>Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)</u></p> <p>Parmi les bibliothèques du GENES, on peut citer la bibliothèque de l'ENSAI (école nationale de la statistique et de l'analyse de l'information), et la bibliothèque de l'ENSAE (école nationale de la statistique et de l'administration économique)</p>
<p><u>INHA : Institut national d'histoire de l'art</u></p> <p>Tutelle conjointe avec le ministère de la Culture et de la Communication.</p> <p>La bibliothèque possède une des plus grandes collections de livres, de revues en histoire de l'art et archéologie au monde. Depuis décembre 2016, la bibliothèque accueille ses lecteurs sur le site Richelieu au sein de la salle Labrouste de la BnF.</p>	<p><u>Institut Mines-Télécom</u></p> <p>Le CRDN (centre de ressources documentaires et numériques), est ouvert le dimanche. C'est la 2e bibliothèque de France pour sa durée d'ouverture : 101,5 h par semaine.</p>

<p style="text-align: center;">Tutelle : ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie</p>	<p style="text-align: center;">Tutelle : ministère de l'Agriculture</p>
<p><u>École nationale des ponts et chaussées (école des Ponts ParisTech)</u> La bibliothèque ENPC est située à Marne-la-Vallée.</p>	<p><u>Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques</u> (Montpellier Supagro) Cet établissement dispose de six bibliothèques et centres de documentation ouverts au public</p>
<p style="text-align: center;">Tutelle : ministère en charge de la Mer</p>	<p><u>Écoles nationales vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS)</u></p>
<p><u>École nationale supérieure maritime</u> 4 sites documentaires spécialisés : Saint-Malo, le Havre, Marseille et Nantes.</p>	<p>2 centres documentaires</p> <p><u>Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgroSup)</u> Pôles documentaires sur 2 sites : Lyon (centre de documentation agronomique) et Clermont- Ferrand (bibliothèque espace vétérinaire).</p> <p><u>Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)</u> Réseau de 8 bibliothèques et centres de documentations qui gèrent le portail documentaire IN- FODOC consacré aux sciences du vivant.</p>